



DOSSIER DE MARIAGE



CONTACT
SERVICE ÉTAT-CIVIL
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BÉON
04 79 87 04 33
etat-civil-beon@culoz-beon.fr
e.malens@culoz-beon.fr

DÉPÔT DE DOSSIER DE MARIAGE

LISTE DES JUSTIFICATIFS ET FORMULAIRES À REMPLIR

Pour chacun des deux futurs époux, vous devez présenter l'original des documents suivants :

- ☐ **PIÈCE D'IDENTITÉ** : carte d'identité, passeport, carte de séjour.
- ☐ **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** : quittance de loyer, facture EDF, facture de téléphone fixe, avis d'imposition, de taxe d'habitation

Si hébergé(e) par les parents : pièce d'identité du père ou de la mère + justificatif de domicile + attestation sur l'honneur

- ☐ **COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE** : datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de mariage (à demander à la mairie du lieu de naissance)
Pour les personnes étrangères, le délai de validité est porté à six mois.
Si le document est rédigé dans la langue originale, il doit être accompagné d'une traduction établie par un traducteur agréé par les Tribunaux ou traduit par les autorités consulaires.

- ☐ **EN CAS DE REMARIAGE** :

- Extrait de l'acte de mariage portant la mention de divorce
- Extrait de l'acte de décès de l'époux(se) défunt(e)

- ☐ **ENFANTS COMMUNS AUX FUTURS ÉPOUX** : copie des actes de naissance pour chacun d'eux portant la filiation établie pour les deux parents.

- ☐ **EN CAS DE MARIAGE AVEC OU ENTRE PERSONNE(S) DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE** :

- Certificat de coutume (à demander au Consulat) de moins de six mois,
- Certificat de célibat ou de non-remariage de moins de six mois.

Les pièces rédigées en langue étrangère doivent être traduites par un traducteur agréé auprès des Tribunaux ou traduites par les autorités consulaires.

Les militaires qui servent à titre étranger depuis moins de 5 ans, doivent obtenir une autorisation du ministère de la Défense.

- ☐ **COPIES PIÈCES D'IDENTITÉ** : des témoins
- ☐ **LE DOSSIER** ci-après dûment complété et signé par les deux époux.
Veillez à signer individuellement chaque partie du dossier.
- ☐ **CONTRAT DE MARIAGE** : les époux peuvent choisir librement leur régime matrimonial en établissant un contrat de mariage devant notaire ; un certificat sera délivré par le notaire à remettre à l'Officier d'Etat-Civil



INFORMATIONS

Art 144 du Code Civil : le mariage ne peut pas être contracté avant dix-huit ans révolus.

Art 64 et 65 du Code Civil : la publication des bans restera apposée à la mairie du domicile de chacun des époux pendant 10 jours. Elle est en cours de validité pendant un an.

Le mariage est célébré publiquement en la maison commune, portes ouvertes. Lorsque l'un ou les époux ne maîtrisent pas la langue française, ils devront se faire assister d'un interprète agréé près des Tribunaux. Le mariage doit être célébré avec le maximum de solennité.

Art 75 du Code Civil : la célébration a lieu le jour fixé par les époux, après le délai de publication, en présence d'au moins deux témoins ou de quatre au plus. Il sera fait lecture des articles 212, 213 du 1er alinéa des articles 214 et 215 et de l'article 371-1 du Code Civil.

Art 212 : les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance.

Art 213 : les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Art 214 (Al 1er) : si les convention matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.

Art 215 (Al 1er) : les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

Art 371-1 : l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.

L'Officier de l'Etat-Civil recueille le consentement des époux, qu'il déclare, au nom de la loi, unis par le mariage.

Lecture de l'acte de mariage.

Celui-ci dressé sur le registre est immédiatement signé par les époux, les témoins et l'Officier d'Etat-Civil qui clôture la cérémonie.



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FUTURS ÉPOUX(SES)

PREMIER(E) ÉPOUX(ES)

NOM :

Prénom(s) :

Profession :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Domicilié(e) ou résidant à :

.....

N° de téléphone :/...../...../...../..... Mail :

Fils (fille) de :

Décédé(e) : ☐ Oui ☐ Non Profession :

Domicilié(e) à :

Et de :

Décédé(e) : ☐ Oui ☐ Non Profession :

Domicilié(e) à :

SECOND(E) ÉPOUX(ES)

NOM :

Prénom(s) :

Profession :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Domicilié(e) ou résidant à :

.....

N° de téléphone :/...../...../...../..... Mail :

Fils (fille) de :

Décédé(e) : ☐ Oui ☐ Non Profession :

Domicilié(e) à :

Et de :

Décédé(e) : ☐ Oui ☐ Non Profession :

Domicilié(e) à :



ENFANTS COMMUNS

PREMIER ENFANT

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Reconnaissance par le père le :/...../..... par la mère :/...../.....

DEUXIÈME ENFANT

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Reconnaissance par le père le :/...../..... par la mère :/...../.....

TROISIÈME ENFANT

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Reconnaissance par le père le :/...../..... par la mère :/...../.....

QUATRIÈME ENFANT

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Reconnaissance par le père le :/...../..... par la mère :/...../.....

ADRESSE DU DOMICILE APRÈS LE MARIAGE

Adresse :

.....

Date :/...../.....

Signature du (de la) premier(e) époux(se)

Signature du (de la) second(e) époux(se)



ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DES FUTURS ÉPOUX(SES)

PREMIER(E) ÉPOUX(ES)

Je soussigné(e) :

Né(e) le :/...../..... à :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements après ⁽¹⁾ :

- ☐ avoir mon domicile sis
- ☐ être célibataire
- ☐ être veuf(ve)
- ☐ qu'un jugement de séparation de corps a été prononcé contre moi (ci-joint extrait du jugement)
- ☐ être divorcé (e) Le date du jugement :/...../.....
- ☐ ne pas être remarié

Signature :

SECOND(E) ÉPOUX(ES)

Je soussigné(e) :

Né(e) le :/...../..... à :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements après ⁽¹⁾ :

- ☐ avoir mon domicile sis
- ☐ être célibataire
- ☐ être veuf(ve)
- ☐ qu'un jugement de séparation de corps a été prononcé contre moi (ci-joint extrait du jugement)
- ☐ être divorcé (e) Le date du jugement :/...../.....
- ☐ ne pas être remarié

Signature :

(1) cocher la mention utile

Avis important : sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de :

1. Etablir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
2. Falsifier une attestation ou un certificat originalement sincère,
3. Faire usage d'une attestation ou un certificat inexact ou falsifiable.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui (Art 441-7 du Code Pénal)



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TÉMOINS

Les témoins doivent être :

- majeurs (18 ans au moins à la date du mariage),
- au nombre de deux minimum et quatre maximum.

TÉMOINS PREMIER(E) ÉPOUX(SE)

Premier témoin obligatoire

NOM Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Situation matrimoniale :

Deuxième témoin (facultatif)

NOM Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Situation matrimoniale :

TÉMOINS SECOND(E) ÉPOUX(SE)

Premier témoin obligatoire

NOM Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Situation matrimoniale :

Deuxième témoin (facultatif)

NOM Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Situation matrimoniale :



RENSEIGNEMENTS UTILES

DATE PRÉVUE POUR LE MARIAGE :/...../..... - Horaire :

CONTRAT DE MARIAGE :

☐ Oui ☐ Non

PRESSE LOCALE (Le Progrès)

Souhaitez-vous une insertion dans la presse locale : ☐ Oui ☐ Non

ALLIANCES

Souhaitez-vous échanger vos alliances lors de la cérémonie : ☐ Oui ☐ Non

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

Y-a-t-il une cérémonie religieuse après la cérémonie civile : ☐ Oui ☐ Non

Si oui à quelle heure est-elle programmée :

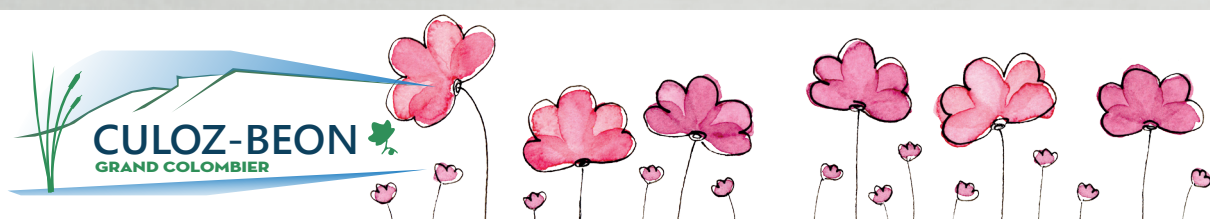
Merci de nous indiquer le nombre de personnes qui seront présentes lors de la cérémonie civile :

.....





Nous vous souhaitons
beaucoup de bonheur



CONTACT
SERVICE ÉTAT-CIVIL
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BÉON
04 79 87 04 33
etat-civil-beon@culoz-beon.fr
e.malens@culoz-beon.fr

